

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2008
Publication : 07/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-4-2-12
Séance du vendredi 25 avril 2008

Soutien à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008/I-2°/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin, une subvention de 2 015 € pour 2008 au titre de l'opération « Les Trophées des Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics »
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme F024, chapitre 65, enveloppe 61805, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH